



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PARCOURSUP : Rapport public 2023

**Service académique d'information et d'orientation
Pôle postbac**

Affaire suivie par : Elisabeth Boyer

Tél : 01 57 02 68 10

Mél : ce.saio@ac-creteil.fr

Texte adressé à

Mesdames et messieurs les personnels de direction en établissements d'accueil

Référence :

- *FIL INFO PARCOURSUP du 01/09/2023 « Ouverture de l'interface de saisie du rapport public 2023 »*
-

L'interface de saisie du rapport public prévu par la décision du Conseil constitutionnel du 3 avril 2020 et l'article D.612-1-5 du code de l'éducation est en effet, ouverte depuis le 1^{er} septembre 2023 (menu « Paramétrage/Rapport public »).

Comme suite au fil info du 1^{er} septembre 2023 relatif à l'ouverture de l'interface de saisie du rapport public 2023, nous vous rappelons la nécessité de saisir le rapport public de chacune de vos formations avant **le vendredi 13 octobre 2023**.

Nous vous rappelons que la production de ce **rapport constitue une obligation et une démarche de transparence sur les critères utilisés pour chaque formation**. Une description précise et exhaustive des critères effectivement retenus et appliqués par la commission d'examen des vœux est attendue.

La note de cadrage et le document sur la saisie en ligne du rapport public de fin de procédure sont accessibles dans la rubrique "Documentation".

Remarque importante : quelle que soit la structuration des formations, le rapport public est toujours signé par le directeur ou le chef de l'établissement qui porte la formation d'inscription.

Afin de garantir la sécurité juridique de ces documents, nous vous remercions de bien vouloir vérifier sur votre site de gestion, les informations actuellement présentes pour vous assurer que l'identité du chef d'établissement est à jour.

Sachant compter sur votre collaboration.

Bien cordialement,

Pour la rectrice et par délégation,

La secrétaire générale adjointe,

Signé

Francette DALLE MESE